

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 juin 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Léopoldine ROUDET avec pouvoir à M. Philippe TISSOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
Mme Catherine CONAT avec pouvoir à M. Gilles BORNOT

Etait absente :

Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

OBJET

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2022 – SUBVENTION SYDED

Cette délibération a été affichée le : 8 juillet 2022

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2022 – SUBVENTION SYDED

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Au titre des travaux d'investissement, chaque année des interventions sont effectuées sur le réseau d'éclairage public et 140 000 € ont été inscrits au BP 2022.

Plusieurs opérations ont été engagées pour un montant de 15 000 € (génie civil pour déplacement candélabres Avenue de Ludwigsburg, pour création voie verte en direction de l'Avenue d'Helvétie et génie civil pour adduction fibre optique à l'Ecole Elémentaire Boulloche).

Des opérations à venir (déplacement réseau Eclairage Public pour démolition 1 rue du Petit Chênois, déplacement feu Signalisation Lumineuse Tricolore pour végétalisation îlots carrefour Toussain / Lalance) sont également prévues au budget 2022.

B.P. 2022 :	140 000 €
Opérations en cours :	15 000 €
Opérations à venir :	11 300 €

Programme éclairage public 2022 :	113 700 €

Les travaux envisagés relèvent de quatre catégories d'intervention :

1. Extension de réseaux
2. Rénovation réseaux E.P.
3. Économies d'énergie :
 - 3.1 *Remplacement « lanternes équipées 125 W ballon fluo »*
Les lanternes équipées de ballon fluo 125 W ont pratiquement toutes été remplacées ces 4 dernières années, restent quelques luminaires sur des secteurs à aménager (secteur Gauguin, ex place du marché Petite Hollande...)
 - 3.2 *Remplacement de luminaires vétustes équipés de lampes de forte puissance*
 - 3.3 *Installation d'armoire de régulation / réduction de puissance*
Avec les luminaires LED, les réductions et abaissements sont réalisés au niveau de chaque luminaire, il n'y aura plus d'installation d'armoire de régulation / réduction de puissance, seulement de la régulation au point par point.
4. Renforcement de l'éclairage

Il est proposé, pour le programme d'éclairage public 2022, les interventions estimées suivantes :

Rue Toussain :

- Remplacement d'1 ensemble EP situé sur l'îlot central côté Petite-Hollande équipé de lampes de puissance 150 W (2 lampes par luminaire) par 1 ensemble E.P. hauteur 7 mètres 2 luminaires type LED puissance 51 W,
- Remplacement de 7 ensembles EP de hauteur 12 mètres équipés de lampes de puissance 250 W par 7 ensembles EP de hauteur 12 mètres 1 luminaire type LED puissance 90 W (côté Près-La-Rose),
- Suppression de 7 ensembles EP de hauteur 12 mètres équipés de lampes de puissance 250 W (côté Centre-Ville),

38 400 €

Rue du Port :

- Remplacement de 21 luminaires vétustes, sur mâts béton, mâts bois et mâts acier, équipés de lampes de puissance 250 W par 21 luminaires type LED puissance 54 W,

19 900 €

Quartier Centre-Ville (7 rues concernées) :

- Remplacement de 17 luminaires vétustes en façade, équipés de lampes de puissance 250 W par 17 luminaires de type LED puissance 54 W,

26 050 €

Quartier de la Chiffogne (8 rues concernées) :

- Remplacement de 67 luminaires vétustes, sur mâts béton et mâts acier, équipés de lampes de puissance 150 W par 67 luminaires type LED puissance 67 W.

29 350 €

TOTAL **113 700 €**

Soit en synthèse :

Économie d'énergie	(Toussain, Port, Chiffogne, Centre-Ville)	113 700 €
--------------------	---	-----------

Cette opération pourrait être subventionnée par le SYDED (sur le coût HT uniquement).

Le plan de financement serait le suivant :

Coût total TTC	113 700 €
Subvention Syded	14 250 €
Part Ville	99 450 €

Remarque :

Par courrier, le SYDED informe la collectivité que « Les dossiers de subventions réceptionnés au SYDED à compter du 1^{er} Janvier de l'année N seront pris en compte lors du vote du budget de l'année N + 1 »

Économies attendues par opération (coût kWh avril 2022) :

Travaux	Économies (kWh/an)	Économies (€/an)
Rue Toussain : remplacement de 14 luminaires 250W par 7 luminaires 90W et 1 luminaire 300W par 1 luminaire 102W	9 462	1 266
Rue du Port : remplacement de 21 luminaires 250W par 21 luminaires 54W	12 694	1 698
Centre-Ville : remplacement de 17 luminaires équipés 100 W par 17 luminaires 28 W	3 775	505
Chiffogne : remplacement de 67 luminaires équipés 150 W par 67 luminaires 63 W	17 977	2405
TOTAL	43 908 kWh	5 874 €

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- adopte les présentes dispositions,
- approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur des sollicitations prévues,
- autorise le Maire pour les opérations concernées :
 - à solliciter auprès du SYDED les subventions pour 2022
 - à engager les opérations dans la limite des crédits disponibles au budget.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 juillet 2022